

**Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations – (Fin)***Questions inscrites au Feuilleton:*

Questions de privilège soulevées par M. Lambert (Edmonton-Ouest) et M. Irvine (London) concernant les réponses aux questions demandant certains renseignements des Commissions de délimitation des circonscriptions électorales qui se rapportent à la Chambre des communes, 459. M. l'Orateur décide que ses responsabilités relativement à la loi sont limitées et qu'il ne pouvait forcer les commissions à répondre aux questions. Il ajoute que la déclaration du Secrétaire d'Etat ne pouvant être considérée comme une réponse aux questions, un député n'a pas le droit d'insister pour obtenir une réponse du ministre. M. l'Orateur suggère que les députés pourraient inscrire au *Feuilleton* une motion pour la production de documents et le gouverneur en Conseil fournirait peut-être les renseignements demandés, 459-460.

*Séances de la Chambre:*

Au sujet d'une motion de M. Churchill (Winnipeg-Sud-Centre) visant à modifier l'article provisoire 6 du Règlement afin que les séances de la Chambre soient suspendues pendant l'heure du déjeuner et du dîner, M. l'Orateur décide que la motion est irrecevable parce que toute motion qui a trait aux travaux de la Chambre doit être présentée par le leader de la Chambre, 1243-1244.

*Tribunes:*

Sur une question de M. Churchill (Winnipeg-Sud-Centre) demandant s'il convenait que certains fonctionnaires en service commandé, occupent la première rangée des sièges derrière la tribune des journalistes, M. l'Orateur déclare que les fonctionnaires doivent occuper les sièges disponibles dans la tribune officielle lorsqu'ils sont en service commandé, 1251.

Au sujet du désordre causé, dans une tribune de la Chambre, le 2 mars 1967, par un certain John Richard Campbell, M. l'Orateur déclare que le coupable a été mis aux arrêts et, en vertu de l'article 14 du Règlement, ne peut être libéré sans un ordre spécial de la Chambre. En conséquence, M. l'Orateur demande des directives de la Chambre, 1482.

Voir aussi **Chambre des communes**.

*Voies et moyens (Budget):*

Pendant le débat sur la motion visant que la Chambre se forme en comité de voies et moyens (5e et dernier jour désigné), le ministre des Finances ayant demandé la parole, M. l'Orateur suppléant déclare qu'à son avis la question dont la Chambre est saisie n'est pas de nature d'une motion de fond et que le ministre n'a pas droit de réplique, 431.

*Votes inscrits:*

Sur un rappel au Règlement quant à la régularité de la tenue du scrutin précédent, M. l'Orateur décide qu'il n'incombe pas à la présidence de décider si les députés qui demandent un vote inscrit sont parmi ceux qui ont dit "oui" ou "non", et il propose que la question soit déferée au comité qui sera institué pour étudier le Règlement de la Chambre, 1169-1170.

**Ordre du Canada:**

Voir **Récompenses et décorations**.

**Ordres de dépôt de documents (Ordres demeurés sans réponse à la fin de la session):**

Voir aussi, dans l'index, les rubriques correspondant aux divers sujets.

*Partie I – Avis de motions portant production de documents*

1. Indiens, notes et mémoires rédigés à la suite de conversations téléphoniques avec le gouvernement de la Saskatchewan relativement à l'application des services médicaux: M. Howard (Motion documents no 20), 119.
2. Commission de la capitale nationale, décrets du Conseil, directives, etc., se rapportant à la ligne de conduite adoptée par le gouvernement au sujet de l'acquisition de propriétés situées au Québec: M. Bell (Carleton) (Motion documents no 38), 80.
3. Pont de Trois-Rivières sur le Saint-Laurent, correspondance échangée entre le ministère des Transports, la Commission du Pont de Trois-Rivières et le ministère des Transports du Québec: M. Mongrain (Motion documents no 46), 81.